

DÉLIBÉRATION
RÉUNION DU CONSEIL DU 26 JUIN 2017

**Urbanisme et habitat - Urbanisme - Communes du Trait/Yainville - Modification simplifiée
n° 4 du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation : approbation**

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole est compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, des documents en tenant lieu et des cartes communales. L'exercice de cette compétence par la Métropole ne permet plus aux communes de prescrire de nouvelles procédures d'évolution de leur document d'urbanisme. Dans l'attente du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), la Métropole peut cependant mener à termes les procédures engagées par les communes, et engager des procédures d'évolution légères des documents d'urbanisme.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal des communes du Trait / Yainville a été approuvé par délibération du Conseil Syndical en date du 29 mai 2013, et a fait l'objet de modifications en 2015, 2016 et 2017.

La Métropole Rouen Normandie a décidé d'engager une procédure de modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Les objectifs de cette procédure sont de :

- modifier de l'en-tête du chapitre de la zone UX et l'article UX 2-1 relatif aux occupations et utilisations du sol soumises à des conditions particulières,
- modifier les éléments relatifs à la côte des plus hautes eaux connues du rapport de présentation.

Les modalités de la mise à disposition du public ont été définies par délibération du Conseil métropolitain en date du 23 mars 2016.

Le projet de modification simplifiée a été notifié aux personnes publiques associées (PPA) et aux maires des communes concernées en amont de la mise à disposition par courrier en date du 2 mai 2017. Seule la Chambre d'Agriculture a émis un avis favorable sans réserve. Ce dernier sera joint au dossier d'approbation.

L'avis annonçant la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 4 du PLUi de la commune du Trait et de la commune de Yainville a été inséré dans le journal Paris Normandie du 5 mai 2017, mis en ligne sur le site internet de la Métropole et affiché au siège de la Métropole Rouen Normandie et en mairie du Trait et de Yainville.

La mise à disposition s'est déroulée du 11 mai au 11 juin 2017 inclus aux mairies de la commune du

Trait et de la commune de Yainville et au siège de la Métropole Rouen Normandie. Des registres ont été mis à disposition du public afin qu'il puisse y consigner ses observations, conformément à l'article L 153-47 du Code de l'Urbanisme.

En parallèle, une information sur la procédure a été insérée sur les sites internet des communes et de la Métropole Rouen Normandie, et le dossier de modification simplifiée a également été mis en ligne.

À la fin de cette mise à disposition, une observation a été adressée à la Métropole. Un bilan de la mise à disposition est tiré et annexé à la présente délibération.

Il est donc proposé d'approuver la modification simplifiée n° 4 du PLUi des communes du Trait - Yainville telle qu'annexée à la présente délibération.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5217-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 153-36 à L 153-40, L 153-45 à L 153-48,

Vu la délibération du Conseil en date du 25 juin 2012 adoptant le Programme Local de l'Habitat (PLH),

Vu la délibération du Conseil en date du 15 décembre 2014 approuvant le Plan de Déplacements Urbains (PDU),

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 12 octobre 2015 approuvant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT),

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal des communes du Trait / Yainville approuvé par délibération du Conseil Syndical en date du 29 mai 2013, et qui a fait l'objet de modifications en 2015, 2016 et 2017,

Vu le dossier de modification simplifiée n° 4 du PLU des communes du Trait et de Yainville, annexé tel qu'il résulte des ajustements apportés suite aux avis émis par les personnes publiques associées et les communes et aux observations du public,

Vu le bilan de la mise à disposition du public annexé à la présente délibération,

Ayant entendu l'exposé de Madame Françoise GUILLOTIN, Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- que le projet de modification simplifiée n °4 concerne la modification du règlement et du rapport de présentation :

- modifier de l'en-tête du chapitre de la zone UX et l'article UX 2-1 relatif aux occupations et utilisations du sol soumises à des conditions particulières,
 - modifier les éléments relatifs à la côte des plus hautes eaux connues du rapport de présentation.
- que le projet de modification simplifiée a été notifié aux personnes publiques associées et au Maire des communes concernées en date du 2 mai 2017 et que la Chambre d'Agriculture et la CCI Rouen ont émis un avis favorable sans réserve,
- que les modalités de mise à disposition ont été précisées par le Conseil métropolitain en date du 23 mars 2016,
- que le projet de modification simplifiée n° 4 du PLUi des communes du Trait et de Yainville avec l'exposé de ses motifs a été mis à disposition du public du 11 mai au 11 juin 2017 inclus dans des conditions lui permettant de formuler ses observations et qu'une observation a été transmise à la Métropole,
- qu'à l'issue de cette mise à disposition, un bilan a été établi et qu'au regard de ce dernier, le projet de modification ne nécessite pas d'ajustement car la remarque ne concerne en rien les modifications prévues dans cette procédure simplifiée n° 4, décrit dans le bilan de la concertation annexé à la présente délibération,

Décide :

- d'approuver le projet de modification simplifiée n° 4 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal des communes du Trait et de Yainville, tel qu'annexé à la présente délibération,

La présente délibération sera :

- transmise à Madame la Préfète de Seine Maritime,
- fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la Métropole Rouen Normandie et aux mairies de Le Trait et de Yainville, ainsi que d'une mention insérée dans un journal d'annonces légales diffusé dans le Département de Seine-Maritime, et sera publiée au recueil des actes administratifs, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme,
- sera tenue à la disposition du public avec le dossier approuvé au siège de la Métropole Rouen Normandie et aux mairies de Le Trait et de Yainville,
- sera transmise avec le dossier approuvé aux Personnes Publiques Associées.

La dépense qui en résulte sera imputée au chapitre 11 du budget principal de la Métropole Rouen Normandie.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdit.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

RÉUNION DU CONSEIL DU 26 JUIN 2017

LISTE D'EMARGEMENT

Etaient présents :

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGELES (Rouen) à partir de 18h12, M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), Mme BARRIS (Grand-Couronne), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), Mme BEAUFILS (Le Trait), Mme BERCES (Bois-Guillaume), M. BEREGOVOY (Rouen) jusqu'à 19h28, Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) à partir de 18h10, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu), M. BOURGUIGNON (Sotteville-lès-Rouen), M. BREUGNOT (Gouy), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard), M. CHABERT (Rouen), M. CHEKHEMANI (Rouen) à partir de 18h17 et jusqu'à 19h19, Mme CHESNET-LABERGÈRE (Bonsecours) à partir de 18h07, M. CORMAND (Canteleu), M. COULOMBEL (Elbeuf), Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf), M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DEL SOLE (Yainville), M. DELALANDRE (Duclair) à partir de 18h16 et jusqu'à 19h47, Mme DELAMARE (Petit-Quevilly), M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), Mme DESCHAMPS (Rouen) à partir de 18h34, Mme DIALLO (Petit-Couronne) jusqu'à 19h16, M. DUCABLE (Isneauville), M. DUPONT (Jumièges), M. DUPRAY (Grand-Couronne), Mme EL KHILI (Rouen) à partir de 18h13, Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan) jusqu'à 19h44, M. FONTAINE M. (Grand-Couronne), Mme FOURNIER (Oissel), M. FROUIN (Petit-Quevilly) à partir de 18h07, M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), Mme GAYET (Grand-Quevilly), M. GERVAISE (Rouen), Mme GOUJON (Petit-Quevilly), Mme GROULT (Darnétal), M. GUILLIOT (Ymare), Mme GUILLOTIN (Elbeuf) jusqu'à 19h08, M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HECTOR (Rouen), M. HIS (Saint-Paër), M. JOUENNE (Sahurs), Mme KREBILL (Canteleu), M. LABBE (Rouen), Mme LAHARY (Rouen) à partir de 18h17, M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), M. LAUREAU (Bois-Guillaume) jusqu'à 19h07, M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECERF (Darnétal), M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) à partir de 18h12, M. LETAILLER (Petit-Couronne), Mme LEUMAIRE (Malaunay), Mme MARRE (Rouen), M. MARTINE (Malaunay), M. MARTOT (Rouen) à partir de 18h10 et jusqu'à 19h27, M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan), M. MASSION (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. MERABET (Elbeuf), Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville), Mme MILLET (Rouen), M. MOREAU (Rouen), M. MOURET (Rouen), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OBIN (Petit-Quevilly), M. OVIDE (Cléon), M. PESSIOT (Rouen), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme PLATE (Grand-Quevilly) à partir de 18h11, Mme RAMBAUD (Rouen), M. RANDON (Petit-Couronne), M. RENARD (Bois-Guillaume) à partir de 18h06, M. ROBERT (Rouen), M. ROGER (Bardouville), Mme ROUX (Rouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier), M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. SPRIMONT (Rouen), Mme TAILLANDIER (Moulineaux), M. TEMPERTON (La Bouille), Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen), Mme TOUTAIN (Elbeuf), M. VAN-HUFFEL (Maromme), M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie).

Etaient représentés :

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par M. DESANGLOIS, Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen) par M. CRESSY, Mme BASSELET (Berville-sur-Seine) par Mme CANU, M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan) par M. MASSARDIER, Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) par M. HEBERT, Mme BOURGET (Houppesville) par Mme LEUMAIRE, Mme BUREL (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. GUILLOT, Mme BUREL (Cléon) par M. OVIDE, M. BURES (Rouen) par M. SPRIMONT, M. CALLAIS (Le Trait) par Mme BEAUFILS, Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville) par M. JOUENNE, M. CHARTIER (Rouen) par M. LABBE, M. CHEKHEMANI (Rouen) par Mme ARGELES à partir de 19h19, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) par M. BARON, M. DELESTRE (Petit-Quevilly) par M. COULOMBEL, Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen) par M. MARUITTE, M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel) par M. SAINT, Mme DESCHAMPS (Rouen) par M. LAUREAU jusqu'à 18h34, Mme DIALLO (Petit-Couronne) par M. RANDON à partir de 19h16, Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) par Mme PLATE à partir de 18h11, M. DUCHESNE (Orival) par Mme TAILLANDIER, M. FOUCAUD (Oissel) par M. BARRE, M. GARCIA (Saint-Léger-du-Bourg-Denis) par M. LETAILLIEUR, M. GLARAN (Canteleu) par Mme KREBILL, M. GOURY (Elbeuf) par M. FROUIN à partir de 18h07, M. GRELAUD (Bonsecours) par Mme PIGNAT, Mme GUGUIN (Bois-Guillaume) par M. DUPONT, Mme GUILLOTIN (Elbeuf) par M. SANCHEZ F. à partir de 19h08, Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain) par M. LEROY à partir de 18h12, Mme HEBERT S. (Mont-Saint-Aignan) par M. CHABERT, Mme KLEIN (Rouen) par M. DUPRAY, Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. GAYET, Mme LE COMPTE (Bihorel) par Mme ROUX, M. LE GALLO (Yville-sur-Seine) par M. LANGLOIS, Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges) par Mme DEL SOLE, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) par Mme GOUJON, M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière) par M. LECOUSIN, Mme MASURIER (Maromme) par M. VAN HUFFEL, M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) par M. FONTAINE M., Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) par M. DARDANNE, M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie) par Mme BAUD, M. PETIT (Quevillon) par M. MASSON, M. PHILIPPE (Darnétal) par M. VON LENNEP, M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen) par M. ANQUETIN, Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier) par M. BREUGNOT, M. THORY (Le Mesnil-Esnard) par M. LECOUTEUX, Mme TIERCELIN (Boos) par Mme GROULT, Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville) par M. SIMON, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. MOYSE,

Etaient Absents :

Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BACHELAY (Grand-Quevilly), Mme BALLUET (Rouen), M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. GRENIER (Le Houlme), M. HOUBRON (Bihorel), M. JAOUEN (La Londe), M. MERLE (Notre-Dame-de-Bondeville), M. PENNELLE (Rouen), Mme SLIMANI (Rouen)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE
EXEMPLAIRE

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS D'URBANISME
VALANT ACCUSE DE RECEPTION

COLLECTIVITE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE
SERVICE DES ASSEMBLEES

DATE D'ENVOI :

03 JUILLET 2017

Nature de l'acte (CU, PC, PA, PLU, carte communale, ...) + n°	Référence de l'acte (objet - demandeur + adresse du terrain)	Date de délivrance de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Urbanisme - Commune d'Anneville- Ambourville - Révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme : approbation	Délibération C2017_297 du 26 Juin 2017		
Urbanisme - Commune de Berville-sur- Seine - Révision du Plan d'occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme : approbation	Délibération C2017_298 du 26 Juin 2017		
Urbanisme - Commune d'Yville-sur-Seine - Elaboration du Plan Local d'Urbanisme : approbation	Délibération C2017_299 du 26 Juin 2017		
Urbanisme - Commune de La Bouille - Elaboration du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation : approbation - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme	Délibération C2017_301 du 26 Juin 2017		
Urbanisme - Commune du Mesnil-Esnard - Modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la mise à disposition du public : approbation	Délibération C2017_303 du 26 Juin 2017		
Urbanisme - Commune du Petit-Quevilly - Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation : approbation	Délibération C2017_304 du 26 Juin 2017		
Urbanisme - Communes du Trait/Yainville - Modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Bilan de la concertation : approbation	Délibération C2017_305 du 26 Juin 2017		
Urbanisme - Communes du Trait/Yainville - Modification simplifiée n° 4 du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation : approbation	Délibération C2017_306 du 26 Juin 2017		
Urbanisme - Commune d'Ymare - Révision du Plan Local d'Urbanisme : approbation	Délibération C2017_307 du 26 Juin 2017		

CACHET DE LA COLLECTIVITE ET SIGNATURE :

métropole
ROUEN NORMANDIE

CACHET DE RECEPTION DE LA PREFECTURE :

BUREAU DU COURRIER

U 4 JUIL. 2017

PREFECTURE
DE LA SEINE-MARITIME